

**Consultation publique de la Commission de régulation de
l'énergie du 30 octobre 2014 relative à l'évolution au 1er avril
2015 des tarifs d'utilisation des terminaux méthaniers de
Montoir-de-Bretagne, Fos Tonkin et Fos Cavaou
-- Réponses de Solvay Energy Services --**

Question 1 : Etes-vous favorable au rééquilibrage des termes de quantité et de touché selon les modalités proposées par les opérateurs ?

La mesure proposée présente quelque logique dans les périodes où les rechargements ou les accostages sans déchargement sont nombreux (comme la période des 2 ans et demi passés jusqu'à fin Octobre 2014). SOLVAY aurait pu cependant exprimer quelque réserve par rapport à la proposition d'augmenter le terme de touché, car d'une part cela pourrait rendre encore plus difficile l'accès direct aux terminaux des petits opérateurs GNL ou des consommateurs industriels (dont les quantités de GNL importées, lorsqu'un jour ce sera possible, seront toujours limitées, donc avec une préférence pour des bateaux de petite ou moyenne taille) ; et d'autre part car cela favoriserait effectivement les opérateurs ayant les plus gros bateaux le jour où des flux de GNL plus normaux seront rétablis à Fos (=meilleure alimentation de la Zone Sud). SOLVAY lève cependant sa réserve à la présente proposition à la condition que la mesure objet de la question 2 soit mise en application, à savoir la révision à la baisse du terme de touché pour les micro-méthaniers. Ceci dit, comme la surcapacité actuelle des terminaux français est réelle, il ne nous semble pas que cette mesure soit forcément de la 1^{ère} urgence.

Question 2 : Etes-vous favorable à l'introduction d'un traitement tarifaire dédié pour les déchargements et les rechargements de micro-méthaniers, selon les modalités proposées par les opérateurs ?

SOLVAY est favorable à l'introduction d'un traitement tarifaire dédié pour les micro-méthaniers. Dans la mesure où il est admis que la programmation de ces micro-méthaniers soit de moindre priorité par rapport aux « grands navires », il est normal que le terme de touché soit revu à la baisse – ainsi que proposé. Il eût été normal dans la même logique que le terme variable de quantité rechargée pour ces micro-méthaniers soit plutôt inférieur ou égal à celui appliqué aux « grands navires », ce qui n'est pas le cas de la proposition (passage de 0.16 à 0.5 €/MWh) : cette dernière augmentation du terme variable ne pourra donc pas se justifier tant qu'il n'y aura pas d'investissements spécifiques associés (apparemment non nécessaires, sauf peut-être « à plus long terme » (cf bas de la page 12/17)).

Question 2.1 : En particulier, êtes-vous favorable à la proposition des opérateurs de programmer les déchargements et les rechargements de micro-méthaniers sur la base des créneaux restés vacants après établissement de la programmation mensuelle du terminal ?

Oui, sous réserve qu'il soit tenu compte de la moindre priorité dans la tarification.

Question 3 : Etes-vous favorable à la proposition d'Elengy visant à combler le déficit de gaz de fonctionnement en lançant un appel d'offre pour l'achat de gaz et son acheminement ?

SOLVAY est favorable, à l'instar de la CRE, au maintien des taux de prélèvement de gaz en nature existants sur les 3 terminaux.



Question 3.1 : Etes-vous favorable à un achat de gaz achat au PEG puis un rebours au PITTM ? Etes-vous favorable à un achat de cargaison partiel ?

SOLVAY ne se prononce pas favorablement sur l'intégration de 2 M€ supplémentaires dans les charges d'énergie 2015-2016 de Montoir, ceci pour combler a posteriori le déficit de gaz induit par du torchage faute d'utilisation du terminal. En effet, si nous comprenons le problème technique, nous considérons insuffisante la réduction annoncée des charges d'exploitation du terminal et donc de trajectoire du tarif unitaire sur 2015-2016 (seulement -4.9%) ...quand on la rapproche de la réduction drastique constatée des volumes déchargés.

Question 4 : Etes-vous favorable à une évolution des offres des terminaux régulés, pour permettre aux utilisateurs qui le souhaitent d'émettre sur le réseau de transport en bandeau sur une durée différente de 30 jours ?

SOLVAY est favorable à la proposition.

Question 5 : Etes-vous favorable à la proposition de la CRE visant à améliorer la visibilité sur les programmes de déchargement, rechargement et d'émissions sur le réseau de transport ?

SOLVAY est très favorable, et souhaite un progrès rapide des données mises à disposition (actuellement vraiment trop réduites).

Bien entendu le programme de déchargement (net des rechargements) donnera une 1^{ère} indication de tendance s'il est étendu, mais la disponibilité d'une tenue à jour en temps réel des programmes d'émissions (en fonction des arrivages réels et des différents services spot-bandeau-continu à assurer) apparaît encore plus importante car l'impact est alors direct sur la liquidité dans la zone Sud.

Question 6 : Etes-vous favorable à rendre le programme de déchargements pour le mois M engageant dès le 1^{er} jour du mois M-1 pour inciter à relâcher les capacités de long terme de manière anticipée ?

Oui.

Question 7 : Etes-vous favorable à la réduction de moitié du terme de quantité déchargée pour les nouvelles souscriptions en service bandeau à Fos Cavaou et Fos Tonkin, le terme de quantité déchargée pour le service spot étant fixé au même niveau ?

Si cette mesure apparaît louable pour la période transitoire dans l'attente de la fusion, SOLVAY est un peu réservée : nous pouvons être favorable ...mais à la condition exclusive qu'il n'y ait aucun effet d'aubaine, c'est-à-dire que l'avantage ne soit exclusivement obtenu qu'au titre de souscriptions réellement nouvelles.

Question 8 : Etes-vous favorable à l'introduction d'un service d'émission en bandeau pouvant aller jusqu'à 60 jours sur les terminaux de Fos ?

Oui.